



HIVER 2005

le magazine de la Banque Cantonale de Genève

je connais mon banquier je **connais mon banquier**

je **connais mon banquier** je connais mon banquier

La formation bancaire

Une source vitale de la relève:

les apprentis de la BCGE

je **connais mon banquier** je connais mon banquier

Actualité de la Banque

Excellente nouvelle pour la Banque

Cantonale de Genève: première notation

de Standard & Poor's

je connais mon banquier je **connais mon banquier**

L'essentiel de la finance

Les fonds immobiliers, une manière idéale

de diversifier ses investissements

je connais mon banquier je **connais mon banquier**

je **connais mon banquier** je connais mon banquier

je connais mon banquier je **connais mon banquier**

je **connais mon banquier** je connais mon banquier

je connais mon banquier je **connais mon banquier**

je **connais mon banquier** je connais mon banquier



**Banque Cantonale
de Genève**

Sommaire

Hiver 2005

Editorial

2

Actualité de la Banque

- > Au cœur de la gestion de fortune de la BCGE: la philosophie d'investissement du Groupe
- > Excellente nouvelle pour la Banque Cantonale de Genève: première notation de Standard & Poor's
- > Un projet de loi qui vise une adaptation du fonctionnement institutionnel de la BCGE à sa nouvelle dynamique commerciale



Dossier

- > Une source vitale de la relève: les apprentis de la BCGE



L'essentiel de la finance

- > Les sociétés immobilières ont un avenir dans notre pays
- > Les fonds immobiliers, une manière idéale de diversifier ses investissements



Associations genevoises

- > Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP): répondre toujours mieux à la demande de logement social



Brèves

- > Diverses nouvelles tout au long de votre magazine Dialogue

Couverture: Tableau de Qiu Jie, Série de portraits, 2000-2005, Huile sur toile, 110 éléments, 35 x 45cm (chacun)
© Genève, MAMCO, Ilmari Kalkkinen



tiré de l'exposition "DécouviRedécouvrir" du 15 au 27 février 2005, au Musée Rath

Editorial

Présenter les développements et l'actualité de la Banque Cantonale de Genève, démystifier la finance et l'économie, vous exposer simplement notre démarche, voici les objectifs que s'est fixé Dialogue pour l'année 2005.

Dans ce but, votre magazine change et s'articule désormais autour de cinq rubriques que vous retrouverez dans chacune des éditions. Nous espérons que cette nouvelle formule correspondra à vos attentes.

Dans l'édition de février, la rubrique "L'actualité de la Banque" présente les sept principes fondamentaux de notre philosophie d'investissement. Nous évoquons ensuite l'excellente nouvelle qui a marqué la fin de l'année 2004 pour la BCGE, soit sa première notation par Standard & Poor's. Enfin, nous abordons l'important projet de loi relatif à la modernisation de la gouvernance d'entreprise de la BCGE, éclairés des commentaires de M^{me} Martine Brunschwig Graf, Présidente du Conseil d'Etat et du département des Finances du canton de Genève.

Dans notre "Dossier", il est question de formation bancaire, avec l'engagement de la BCGE dans le domaine de l'apprentissage et la création du Center for Young Professionals (CYP), une structure didactique commune à l'ensemble de la Suisse qui sera opérationnelle dès la rentrée scolaire 2005 en Suisse romande.

La rubrique "L'essentiel de la finance" a pour objectif d'expliquer un sujet financier ou économique particulier en donnant des exemples concrets et des témoignages de professionnels sur le thème choisi. Il s'agit, dans cette édition, de l'avenir des sociétés immobilières dans notre pays, avec les éclairages d'un banquier BCGE, Jos von Arx, et d'un avocat fiscaliste, M^e Alexandre Faltin. Cette rubrique comprend également un article sur les fonds immobiliers, une manière idéale de diversifier ses

investissements, avec l'exemple de La Foncière, le premier fonds immobilier de Suisse romande.

Notre rubrique "Associations genevoises" est consacrée à la présentation d'un organisme purement genevois. Le numéro de février se penche sur les Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP), qui gèrent et entretiennent 5'300 logements sociaux dans le canton de Genève. Nous avons interviewé le président des FIDP, M. Gérard Devaud, ainsi que son directeur, M. Michel Perizzolo.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Nicolas de Saussure
Responsable Conduite
et communication

L'agenda des rendez-vous BCGE 2005

- 3 mars 2005: publication des résultats 2004
- 3 mai 2005: 11^e assemblée générale des actionnaires

Actualité de la Banque

Au cœur de la gestion de fortune de la BCGE:

la philosophie d'investissement du Groupe



Dès 2001, la BCGE a recomposé sur une base totalement nouvelle et innovante ses activités de gestion de fortune et de patrimoine. Il a été décidé d'adopter une philosophie d'investissement répondant aux plus hautes exigences professionnelles et éthiques, et ceci pour l'ensemble du Groupe. Depuis lors, tous nos mandats de gestion – qu'ils soient accordés à Zurich par Anker Bank, à Lyon par BCGE (France) SA, à Versoix ou dans toute autre agence BCGE ou encore au Quai de l'Île 17 par la division spécialisée dans les patrimoines privés – sont inspirés par ces principes fondamentaux.

La philosophie d'investissement du Groupe BCGE a été publiée en 2002. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une deuxième édition complétée, mais toujours synthétique et essentielle. Nos clients ont ainsi la possibilité de connaître nos convictions et notre approche. Beaucoup considèrent comme nous qu'une fois définis le cadre conceptuel et les valeurs partagées, un mandat peut être confié et qu'une exécution parfaite doit venir assurer le respect des intentions précises de l'investisseur. Nous citons ci-dessous les 7 principes fondamentaux et quelques extraits de notre philosophie d'investissement. Si vous partagez nos vues sur la méthode de gestion idéale, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nos conseillers. Quelques morceaux choisis:

1. Connaître son patrimoine. "L'obtention d'une vision synthétique de la composition d'un patrimoine, de sa destination et de son évolution prévisible est la première étape vers la décision d'allocation stratégique de la partie mobilière de celui-ci."

2. Evaluer son aptitude à absorber les risques. "Le choix d'un profil de risque est déterminant pour l'allocation stratégique d'actifs (...) Il est primordial si l'on admet que l'allocation stratégique des actifs explique environ 70% de la performance d'un portefeuille au cours du temps."

3. Gérer une petite fortune avec les mêmes exigences qu'une grande. "Son montant plus modeste implique techniquement une miniaturisation de l'architecture d'allocation et une discipline de gestion visant à maintenir en permanence un haut degré de diversification (...) Petite fortune, grande attention!"

4. Apporter de la valeur ajoutée là où cela est possible. "Il convient de raisonner en espérance et non en garantie de rendement. Cette probabilité sera améliorée grâce à l'adéquation de l'allocation stratégique au profil du risque, grâce à une allocation prudente, à une diversification maximale, à un choix indépendant et rigoureux des fonds de placement et grâce au choix de gérants appliquant ces principes avec discipline."

5. Diversifier son portefeuille pour en réduire le risque. "Un point fort de notre philosophie de gestion, l'allocation de la fortune entre différents types d'actifs et catégories de fonds, est réalisée avec les meilleures signatures mondiales."

6. Adhérer pleinement à la méthode de gestion choisie. "Comprendre les règles auxquelles se soumet le gérant, les valeurs qu'il cultive et connaître les canons de l'architecture de son portefeuille est une exigence posée à l'investisseur (...) De même, l'investisseur doit disposer d'études financières et de tableaux de bord suffisamment précis pour suivre sa performance."

7. Refuser les modes passagères et les gadgets de l'industrie bancaire. Rester classique. "Face à l'avalanche des fonds thématiques, macro-tendanciers, hedgés, cliquetés, l'investisseur doit protéger les lignes pures de son architecture de portefeuille. Les "produits" sont à employer en cohérence avec une ligne stratégique constante et stable." <

Comment transformer une conviction en résultats effectifs?

- de CHF 5'000 à CHF 99'000 **BCGE Rainbow Fund Saphir** (défensif)
BCGE Rainbow Fund Diamant (équilibré)
(un accès direct pour les fonds de placement)
- de CHF 100'000 à CHF 10 millions **BCGE Best of** (le mandat de gestion privé)
- pour les institutionnels **Synchrony Finest of**
(la version Asset Management de notre philosophie d'investissement)

Pour nous contacter: 022 317 27 27 <

Pour plus de détails, la brochure "Philosophie d'investissement du Groupe BCGE. Sept bornes milliaires pour préserver et faire croître votre patrimoine financier" (2^e édition) est à votre disposition dans l'une de nos 25 succursales ou par courriel à mcg@bcge.ch



DÉCOUVRIRE DÉCOUVRIRE

Une exposition d'artistes actifs à Genève

DÉCOUVRIRE DÉCOUVRIRE est une exposition d'artistes plasticiens de la région, sélectionnés à la suite d'un concours par un jury composé de sept personnalités représentant les musées ou les institutions culturelles, l'enseignement des arts plastiques, les associations d'artistes (CARAR), les artistes indépendants et la Ville de Genève. Par cette manifestation, la Ville de Genève, Département des affaires culturelles, qui en a pris l'initiative, entend offrir au public l'occasion de faire le point sur la vitalité et la diversité de la création contemporaine à Genève.

15 février – 27 février 2005 <

Musée Rath
Place Neuve

Ouvert de 10h00 à 17h00,
mercredi de 12h00 à 21h00.

Fermé le lundi

Actualité de la Banque

Événement très attendu pour la Banque Cantonale de Genève: première notation de Standard & Poor's

Au mois de décembre 2004, la Banque Cantonale de Genève a reçu son premier rating de l'agence Standard & Poor's, qui lui a attribué la note A-/A2 avec une perspective stable. La Banque est pleinement satisfaite de cette évaluation qui confirme sa solidité, ainsi que le sérieux et la réussite de sa stratégie d'assainissement conduite depuis 2000.

Les éléments "stable" et "A2" soulignent son excellente position concurrentielle, son potentiel de progression et la qualité de son actionnariat. La BCGE s'attend à ce que cette notation contribue à consolider encore son image de professionnalisme et à réduire son coût de refinancement. Cette note reflète également l'existence d'un potentiel d'améliorations, notamment de rentabilité, qui sont identifiées et qui seront graduellement réalisées au cours des prochains exercices. La Banque est désormais en mesure de transmettre à ses relations bancaires internationales et à ses partenaires une notation universellement admise.

Les points forts de la Banque

Dans son rapport, Standard & Poor's souligne que la BCGE occupe une très forte position dans les services bancaires destinés aux particuliers et entreprises genevois, en conformité avec sa mission de développement de l'économie locale. L'agence souligne en particulier la très forte part de marché dans les crédits hypothécaires, la position de leader dans l'épargne, la grande fidélité de la clientèle ainsi que sa connaissance du marché régional et sa proximité. Dans le domaine des **entreprises**, Standard & Poor's prend en compte le taux de pénétration de 60% de la Banque auprès des PME et sa part de 40% dans ce marché. En **gestion de patrimoines privés**, Standard & Poor's cite le succès du mandat BCGE Best of, dont le nombre a doublé en un an.

Au plan **financier**, le rapport remarque la bonne reprise du bénéfice net depuis un an, la réduction des prêts interbancaires, la part des crédits douteux certes encore élevée mais néanmoins bien couverte par des provisions, ainsi que la baisse des besoins en provisions pour nouveaux risques. Il constate que les investissements réalisés pour augmenter la capacité concurrentielle de la Banque, notamment dans l'informatique, ont freiné la progression de sa profitabilité mais devraient générer rapidement des gains de productivité. Enfin, il estime que 2004 marquera le retour à un résultat opérationnel positif.

Solide actionnariat

Standard & Poor's souligne que la BCGE a pu bénéficier du soutien de ses actionnaires institutionnels, en particulier l'Etat de Genève, ainsi que la Ville de Genève et les communes du Canton lors de ses difficultés passées. La Banque dispose également d'un actionnariat privé, à hauteur de 21,9%, constitué de 5'200 actionnaires (5'500 au 31 décembre 2004), dont le nombre croît de façon régulière. <

Quelques témoignages émanant de diverses institutions de par le monde:

“ C’est avec beaucoup de plaisir que nous avons pris connaissance des nouveaux ratings que Standard & Poor’s vient d’attribuer à la Banque Cantonale de Genève. Ils sont le reflet de l’efficacité, dont nous n’avions jamais douté, du traitement appliqué pour combattre la maladie qui avait frappé votre banque. La convalescence est maintenant terminée et nous vous souhaitons un plein succès dans les actions que vous entreprendrez sur ces nouvelles bases. ”

“ We would like to congratulate yourselves and Banque Cantonale de Geneve for this very good rating. ”

Articles parus dans la presse le 15 décembre dernier

L’AGEFI

Standard & Poor’s attribue les notes A- et A-2 à la BCGe YVES GENIER

La Banque Cantonale de Genève (BCGe) s’est vu attribuer par Standard & Poor’s les notes A- pour les créances à long terme, et A-2 pour les créances à court terme, avec une perspective stable. Ces notes sont les premières que reçoit l’établissement cantonal genevois, en plein redressement financier depuis la crise et la recapitalisation de l’an 2000. Par communiqué, la banque s’est dite hier soir “pleinement satisfaite de cette évaluation, qui confirme sa solidité, ainsi que le sérieux et la réussite de la stratégie d’assainissement”. Pour l’agence de notation, la note reflète avant tout “le soutien implicite et tangible de l’actionnaire majoritaire de la banque, la République et Canton de Genève”. Elle s’appuie aussi sur “la forte position de la banque dans sa région, où sa part de marché dans les hypothèques et l’épargne est substantielle”. La BCGe se targue d’un taux de pénétration de 60% auprès des PME et une part de 40% dans ce marché. Enfin, les bons résultats de l’opération d’assainissement des crédits douteux dans la Fondation de valorisation sont bien notés eux aussi.

L’agence regrette cependant la faiblesse de la rentabilité de la banque, nettement inférieure à celle des autres banques cantonales. Sa perspective “stable” reflète l’attente de l’accélération de l’amélioration de la rentabilité de l’établissement d’une part et de l’abaissement de ses besoins en provisions d’autre part. La concentration des affaires sur la région genevoise est considérée comme un frein à la croissance mais les efforts visant à élargir la zone géographique (Rhône-Alpes) et sectorielle (Anker) est perçue favorablement par l’agence.

La Tribune de Genève

La BCGe notée par Standard & Poor’s

C’est la première fois que l’agence se penche sur la banque genevoise.

La célèbre agence de notation Standard & Poor’s a attribué hier son premier rating à la Banque Cantonale de Genève. L’équivalent du Michelin des plus gros débiteurs du monde entier vient ainsi de donner un A- à long terme et un A-2 à court terme à la BCGe, avec une perspective stable.

Voici trois ans, soit avant sa recapitalisation, la Banque Cantonale Vaudoise s’était vu attribuer un A-1 à long terme et un A-2 à court terme.

“La Banque est pleinement satisfaite de cette évaluation qui confirme sa solidité, ainsi que le sérieux et la réussite de la stratégie d’assainissement conduite depuis 2000”, indique le communiqué de presse de la BCGe. L’établissement espère ainsi pouvoir réduire son coût de refinancement.

Elle va transmettre à ses relations bancaires internationales et à sa clientèle cette notation universellement admise.

Relevons que Standard & Poor’s observe que la BCGe doit accroître sa profitabilité, une observation “parfaitement justifiée et conforme aux objectifs” de la banque.



Bonne nouvelle pour nos clients: les bonus BCGE Avantage service viennent d’être versés sur les comptes d’épargne.

BCGE Avantage service est une manière simple et tangible de vous remercier de votre confiance et de votre fidélité. Voici comment: si vous devenez titulaire de plusieurs prestations à la Banque Cantonale de Genève, vous bénéficierez d’un bonus exceptionnel pouvant aller jusqu’à 2% d’intérêts supplémentaires sur votre compte d’épargne First’Club ou Prestig’A.

35’000 clients reçoivent une prime de fidélité BCGE Avantage service. Pour en profiter vous aussi, n’hésitez pas à prendre contact avec l’un de nos conseillers.

Lu dans la presse:
PME Magazine –
octobre 2004



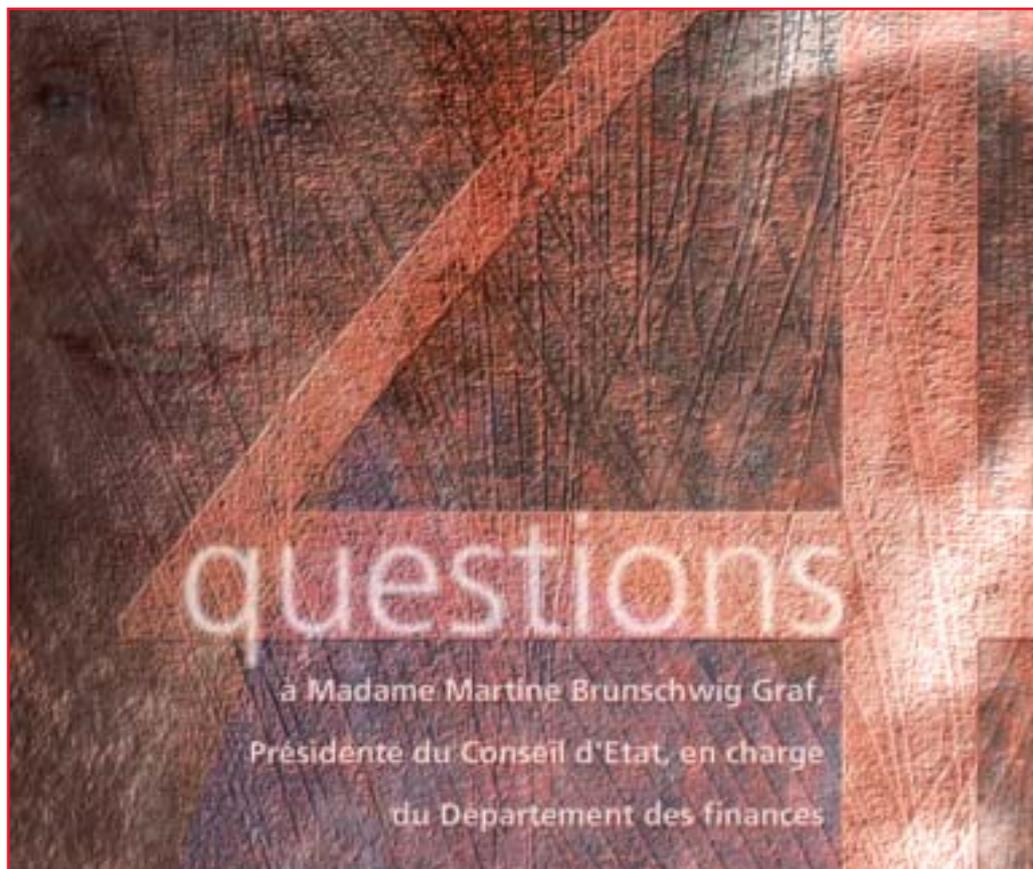
Appelé à la rescousse à la tête de la Banque Cantonale de Genève il y a quelques années, **Blaise Goetschin** peut avoir le sentiment du devoir accompli: le groupe BCGE annonce le meilleur résultat semestriel de ces cinq dernières années, le résultat net ayant bondi de 155% pour atteindre 8,7 millions de francs. La confiance du public est au plus haut: le taux d'épargne a atteint un niveau record (plus de 5 milliards) et le nombre d'actionnaires privés a franchi le cap des 5'000. <

Edition d'octobre 2004 de
PME Magazine

Actualité de la Banque

Un projet de loi qui vise une adaptation du fonctionnement institutionnel de la BCGE à sa nouvelle dynamique commerciale

Alors que depuis 2001, la Banque a entrepris et réussi son redressement commercial et financier, il convient aujourd'hui d'accompagner cette réussite en adaptant les institutions de surveillance et de contrôle aux exigences et usances bancaires actuelles. Pour ce faire, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève a élaboré un projet de loi modifiant la loi sur la BCGE du 24 juin 1993, visant à doter la Banque d'une structure et de principes de gouvernance d'entreprise adaptés aux exigences généralement admises dans le domaine bancaire et, de surcroît, dont le capital est ouvert au public. Le conseil d'administration et la direction générale de la BCGE ont été largement consultés durant la phase d'élaboration du projet de loi et soutiennent cette modernisation institutionnelle, dernier volet de la normalisation de la BCGE.



Les grandes lignes du projet de loi

Restructuration du conseil d'administration

Le projet de loi propose une adaptation dynamisante de la structure du conseil d'administration en vue d'accroître sa flexibilité et sa disponibilité. Dans ce but, il passe de 15 à 9 membres, un nombre situé dans la moyenne des banques cantonales. Sept membres représenteront l'actionnariat nominatif, dont 4 désignés pour l'actionnaire Etat cantonal par le Conseil d'Etat et trois désignés par les communes, à savoir deux pour la Ville et un pour les autres communes. Deux sièges sont réservés à l'actionnariat au porteur (5'500 actionnaires privés au 31.12.2004). Le président ou la présidente est désigné(e) par le Conseil d'Etat, comme c'est déjà le cas actuellement.

Recentrage des compétences du conseil d'administration

La liste des compétences du conseil d'administration est recentrée sur les priorités de la haute surveillance et du contrôle, ainsi que sur la supervision de la stratégie. En outre, les qualifications requises de la part des membres du conseil sont mieux spécifiées et comprennent des exigences de compétences spécifiques aussi bien dans les domaines bancaire et économique qu'en matière juridique.

Le comité de contrôle est confirmé dans son rôle spécifique

Le comité de contrôle, une spécificité de la BCGE, voit ses compétences élargies. Rappelons qu'il est en charge de missions de surveillance et de coordination entre le conseil d'administration, l'audit interne et l'audit externe. Il correspond au comité d'audit en usage dans de nombreux conseils d'administration en Suisse. Son activité inclura aussi désormais les filiales de la BCGE au travers du périmètre des comptes consolidés. Comme actuellement, le comité de contrôle reste composé de trois membres, dont l'un est désigné par le Conseil d'Etat.

Incompatibilités précisées

Le projet de loi précise enfin les incompatibilités liées à l'exercice de la charge d'administrateur(trice), s'agissant en particulier de leurs activités exercées au service d'une autre banque.

Clarification des responsabilités de surveillance

Afin de garantir en permanence l'égalité du niveau d'information parmi ses membres, le projet de loi prévoit une nouvelle articulation des responsabilités de surveillance entre les deux organes que sont le conseil d'administration et le comité de contrôle. Rendu notamment superflu par la création des commissions spécialisées du conseil d'administration, le comité de banque, délégation composée de sept membres du conseil d'administration, sera supprimé. Les processus de décision et de surveillance gagneront ainsi en efficacité et en dynamisme.

Le Conseil d'Etat estime que les modifications proposées sont de nature à adapter les structures de la BCGE aux exigences d'une gestion efficace et moderne, tout en préservant la spécificité d'une institution au service de la population genevoise et de ses entreprises.

Processus d'adoption du projet de loi

Suivant la voie traditionnelle, ce projet a été transmis pour examen à la Commission des Finances du Grand Conseil en novembre dernier. Celle-ci présentera son rapport au Grand Conseil, qui devra adopter le projet. Il sera ensuite soumis au délai référendaire, au terme duquel une loi sera promulguée. <

Estimez-vous que cette loi dote la BCGE des meilleures pratiques actuelles en matière de gouvernance d'entreprises bancaires?

Cette loi permet d'introduire les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'instituts bancaires. Elle donne une meilleure assise au conseil d'administration tout en simplifiant les structures de décision. Elle précise les responsabilités en matière stratégique et opérationnelle et définit les exigences à remplir par les différents organes de la Banque.

Est-ce que cette loi scelle la fin et la réussite de l'assainissement de la BCGE?

La Fondation de valorisation assure les opérations d'assainissement qui se termineront avec la réalisation de l'ensemble des actifs concernés. La Banque dispose dès lors de la plus grande marge de manœuvre possible pour exercer son activité sans entraves ni boulets. Elle peut ainsi maîtriser son présent et son avenir et agir pleinement sur la place économique et financière locale et régionale.

Quel message souhaitez-vous adresser aux quelque 5'500 actionnaires privés de la Banque?

La Banque Cantonale de Genève représente un patrimoine pour notre République et Canton. L'intérêt des actionnaires privés est primordial car il constitue une marque de confiance et permet une diversification des participations public-privé. Il revient à la Banque de mener une politique attractive et qui permette aux actionnaires de bénéficier de la progression de ses résultats.

Quelle est votre analyse du rating Standard & Poor's attribué à la BCGE?

Cette appréciation positive récompense les efforts entrepris ces dernières années par la Banque. Elle souligne également le défi que l'établissement doit relever, à savoir continuer de progresser et de démontrer son dynamisme et sa capacité de développement.



Swissca, Prevista et Servisa devient Swisscanto

Le 1^{er} janvier 2005, les activités commerciales de Swissca (fonds de placement, solutions de prévoyance pour le 3^e pilier, gestion de fortune institutionnelle), de Prevista (gestion collective de fortunes de prévoyance, conseil en matière de prévoyance du 2^e pilier) et de Servisa (solutions de prévoyance pour le 2^e pilier) ont été rassemblées sous le nom de marque "Swisscanto".

Par ce changement de nom, les banques cantonales soulignent la position de leader de Swisscanto dans les services de placement et de prévoyance. Elles prennent également en considération la coopération désormais intensive de ces entreprises collectives.

Cette nouvelle appellation n'entraîne aucune modification matérielle des produits et des prestations de services. <



Dossier

Une source vitale de la relève: les apprentis de la BCGE

Depuis sa création, la Banque Cantonale de Genève fait partie des établissements bancaires leaders en matière de formation d'apprentis. En effet, elle engage en moyenne une dizaine de jeunes gens par année, ce qui correspond à 25% de la totalité des apprentis employés par les banques de la place (40 personnes engagées chaque année, selon Genève Place Financière).



Le rôle primordial de l'apprentissage à la BCGE

Pour la BCGE, l'apprentissage a un rôle primordial pour plusieurs raisons. Tout d'abord, de par son engagement citoyen, la Banque a le devoir de participer à l'insertion des jeunes dans notre société. L'apprentissage permet également d'offrir à des jeunes gens une alternative à la formation académique, tout aussi riche en débouchés et en perspectives professionnelles (brevets et diplômes fédéraux supérieurs). Il offre enfin la possibilité de former des praticiens d'un bon niveau, avec une expérience concrète, aptes, dès leur engagement, à assurer la relève dans des secteurs comme la banque de détail, les back offices, l'assistantat dans les domaines commerciaux et financiers.

L'introduction de l'apprentissage 2003 (voir encadré) a donné lieu à une forte revalorisation de cette voie de formation, notamment en ce qui concerne la pratique professionnelle et le rôle de l'entreprise formatrice.

Les innovations de l'apprentissage 2003

Destiné à mieux répondre aux attentes des milieux professionnels, l'apprentissage 2003 repose sur trois innovations:

- cours interentreprises à la charge et à l'organisation exclusive des associations professionnelles;
- diminution du temps passé à l'école professionnelle au cours des années;
- cours de base au début de l'apprentissage afin de permettre aux apprentis d'être opérationnels immédiatement. <

“ Le secteur bancaire aura toujours besoin d'une relève au bénéfice d'une solide formation non universitaire! Nous assurons la pérennité de cette relève grâce à une collaboration de haut niveau. Parallèlement, nous voulons réduire les coûts et poser les jalons de nouvelles collaborations dans d'autres domaines. ”

Commission de formation de l'Association suisse des banquiers

80% des apprentis restent à la BCGE

Au terme de leur formation, plus de 80% des apprentis ont souhaité rester à la Banque Cantonale de Genève. Si l'apprentissage demeure une voie privilégiée pour former des employés de banque qualifiés, de nouvelles filières se sont structurées sur un modèle semblable, comme la formation de stagiaires universitaires. Certes, ce sont des effectifs moins nombreux, en moyenne 5 par année, mais leur fidélité est comparable à celle des apprentis. Aujourd'hui, 14 d'entre eux sont actifs dans le groupe BCGE.

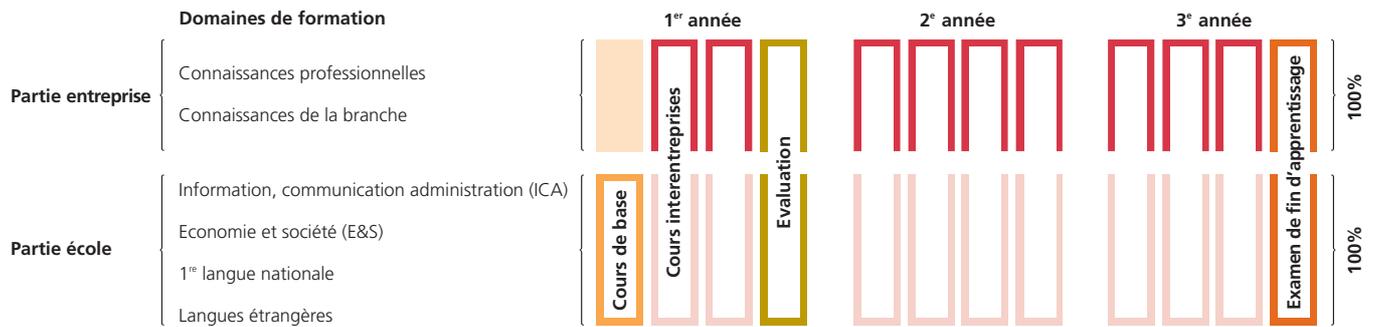
La formation en constante évolution

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'évolution est continue. Depuis le 1^{er} septembre 2004, le Center for Young Professionals (voir ci-après), une structure commune à l'ensemble des banques suisses, est opérationnelle en Suisse alémanique. Elle entrera en fonction en Suisse romande le 1^{er} septembre 2005. Cette structure prend en charge la formation technique des apprentis et des stagiaires.

La réforme de l'apprentissage, la création du CYP, la formation des formateurs, les normes de qualité sont les signes d'une formation professionnelle vivante et dynamique, qui cherche à défendre sa place de voie alternative aux études longues et qui offre d'excellentes opportunités aux meilleurs candidates et candidats.

C'est dans ce mouvement que se situent la formation BCGE et ses 30 partenaires internes. <

Structure organisationnelle de la formation



L'apprentissage bancaire se déroule sur trois années au terme desquelles les apprentis ont la possibilité d'acquérir soit une maturité professionnelle, soit un CFC. Témoignages de Jonathan Darqué et Frédérique Viros, tous deux apprentis en 3^e année à la BCGE, l'un en maturité professionnelle, la seconde en CFC.

Quelle est votre opinion sur l'apprentissage bancaire à la BCGE?



Jonathan Darqué: L'apprentissage bancaire à la BCGE repose sur des stages et des cours internes, durant lesquels nous sommes testés régulièrement. Il s'agit d'une excellente formation très complète et très diversifiée. Elle donne accès à de nombreux débouchés dans les secteurs aussi bien commercial que financier/bancaire. Les stages

sont très utiles pour mettre en pratique les cours internes dispensés par le groupement des banques cantonales latines (formation commune aux banques cantonales). Le fait de disposer d'un professeur pour 10 apprentis est également un avantage non négligeable pour l'étude de la branche et le déroulement des cours.



Frédérique Viros: L'apprentissage permet d'avoir une connaissance approfondie de la Banque, de son organisation, de ses divisions et diverses activités. La formation théorique et pratique permet d'être opérationnel immédiatement lors des stages.

En conclusion, la BCGE s'investit beaucoup pour la formation de ses apprentis, que cela soit pour les cours et les stages. Nous sommes suivis de manière régulière, les chefs de stage et les collaborateurs sont très présents et impliqués dans notre formation. <

Innovation dans la formation bancaire: le Center for Young Professionals est opérationnel depuis l'été 2004

En Suisse, plus de 5'000 apprentis et porteurs de maturité ont suivi une formation au sein d'une banque en 2003. Le secteur bancaire est donc la plus importante branche regroupant des entreprises formatrices aux professions commerciales. Fort de cette constatation, l'Association Suisse des Banquiers (SwissBanking), en collaboration avec les banques Julius Bär, CS Group, UBS, Raiffeisen et Banque Cantonale de Zurich, a décidé de créer, en novembre 2003, un organisme dédié à la formation de la relève dans le secteur. Baptisé **Center for Young Professionals** (CYP), il regroupe aussi bien la formation bancaire de base que les cours interentreprises et permet, outre la diminution des coûts liés à la formation, de diffuser plus rapidement les nouvelles normes de la branche. La Banque Cantonale de Genève est membre du CYP depuis le 1^{er} janvier 2005.

Opérationnel en Suisse romande dès la rentrée scolaire 2005

Opérationnel depuis le 1^{er} avril 2004, le CYP exploite un centre de formation actif dans toute la Suisse. Dans une première phase, il a accueilli, en août 2004, 350 apprentis de première année à Zurich, St-Gall et Coire. Dès le 1^{er} septembre 2005, début de l'année scolaire, il sera ouvert aux apprentis de toutes les années dans l'ensemble de la Suisse.

L'originalité du CYP dans la formation

Les apprentis des banques membres du CYP sont engagés par "leur" banque et suivent les cours professionnels dans leur région d'origine. En revanche, la formation bancaire d'une durée de 30 jours (22 jours de cours de connaissances de la branche et 8 jours de cours interentreprises), est dispensée par le CYP, toutes banques confondues. Outre les journées de formation, les apprentis bénéficient d'un système de gestion de l'apprentissage sur Internet, CYPnet, qui met à leur disposition l'ensemble des documents, des tests d'entrée ainsi que des moyens électroniques de contrôle des connaissances. Trois formateurs dispensent la formation à un groupe d'apprentis et se répartissent les tâches de formation et d'encadrement.

Center for Young
Professionals in Banking
Andreasstrasse 15
8050 Zürich

Tél: 043 222 53 53
Fax: 043 222 53 54
e-mail: info@cyp.ch
www.cyp.ch



Marie-Françoise de Tassigny, présidente du Grand Conseil, en compagnie de Blaise Goetschin, président de la direction générale de la BCGE.

Transport du "Coffre aux Trois Louis d'Or"

Dans le cadre du regroupement de ses bâtiments de la Corraterie et de l'Île, la BCGE a organisé une cérémonie le samedi 8 janvier 2005. Le point culminant de cette manifestation était le transport, par la société des Vieux-Grenadiers de Genève, du "Coffre aux Trois Louis d'Or", datant de l'époque napoléonienne et conservé à la Caisse d'Epargne de la République et Canton de Genève. Extraits des allocutions:

"Par son dynamisme, sa capacité de se relever, malgré les difficultés, et sa créativité pour gérer ses priorités et recentrer son action, tel son unique site, la Banque Cantonale de Genève devrait servir d'exemple à toutes les entreprises du Canton. Elle fait un travail formidable qui mérite d'être salué".

Marie-Françoise de Tassigny, présidente du Grand Conseil et, à ce titre, première citoyenne du canton.

"Nous voici rassemblés pour marquer une étape importante de l'histoire de la Banque Cantonale de Genève. Alors que depuis 1994, elle était "assise entre deux sièges", la Corraterie et l'Île, la voici remise d'aplomb au propre et au figuré, sur le plan financier et sur le plan logique, avec un seul quartier général ici même sur l'Île. Ce rééquilibrage des énergies, comme l'on dit en médecine naturelle est aussi un moment fort, car il correspond à une nouvelle ère de développement qui s'ouvre pour cette belle entreprise bancaire genevoise. La plus genevoise des banques universelles. Et ceci depuis 1816".

Blaise Goetschin, président de la direction générale de la BCGE. <



L'essentiel de la finance

Les sociétés immobilières ont un avenir dans notre pays

Historiquement, la multiplication des sociétés immobilières s'explique par l'imagination d'un juriste.

Jusqu'en 1965 en effet, l'inexistence en droit suisse de la notion de propriété par étage (PPE) limitait les possibilités, par exemple, de transmettre des appartements d'un immeuble à différents héritiers. Pour y remédier, ce juriste avait conçu la formule d'une société par actions propriétaire d'un immeuble, chaque titre conférant un droit de jouissance sur un appartement spécifique. La question de la PPE trouvait ainsi une solution et de nombreux propriétaires l'utilisèrent.

Les sociétés immobilières: de nombreux atouts

Depuis quarante ans la propriété par étage existe et les sociétés immobilières continuent d'être constituées. Cela s'explique par les nombreux atouts que de telles structures recèlent, en particulier la séparation du patrimoine qui met ses actionnaires à l'abri en cas de difficultés financières ou aussi la discrétion et la facilité de transmission que procure la détention d'actions. En outre, la présence d'une société offre la possibilité de pratiquer une gestion plus souple avec, par exemple, la faculté de réunir plusieurs partenaires, de procéder à des augmentations de capital ou encore de mettre en place des processus d'optimisations fiscales comme l'économie des frais de mutations de l'ordre de 4% dus sur les actifs immobiliers.

Toutefois, l'existence de ces structures a pour conséquence, en bonne logique comptable, le maintien de la valeur des immeubles à leur valeur historique d'acquisition dans le bilan des sociétés immobilières. Or, la hausse de l'immobilier associée à l'inflation provoque naturellement, avec le temps, un décalage de plus en plus marqué entre les valeurs comptables du patrimoine et leur valeur de marché. Les plus-values (latentes tant que les biens eux-mêmes ne sont pas vendus) constituent donc une manne fiscale potentielle importante. Par ailleurs, les actionnaires des sociétés immobilières deviennent détenteurs de biens immobiliers potentiellement moins liquides puisque risquant de devoir supporter un impôt.



Maître Alexandre Faltin, avocat fiscaliste, Oberson & Associés



Jos von Arx, responsable du département Immobilier et Construction à la BCGE

1995-2003: la liquidation des sociétés immobilières à des conditions privilégiées

Pour ces motifs, l'administration fiscale permit qu'entre 1995 et la fin 2003 les sociétés immobilières puissent être liquidées dans des conditions favorables. L'incitation fut alors à la mesure de la volonté puisqu'il fut accordé un rabais de 75% sur la charge fiscale résultant de la plus-value réalisée par la société immobilière elle-même, et de l'excédent de liquidation – le revenu – dégagé par l'actionnaire. En outre, les droits de mutation étaient également réduits suite au transfert de l'immeuble à l'actionnaire. Une certaine fièvre s'empara alors des propriétaires de sociétés immobilières, plus particulièrement ceux qui désiraient détenir directement leurs immeubles et ceux qui souhaitaient supprimer la charge fiscale latente qui pesait sur leurs investissements. Cette situation fit planer un climat d'incertitudes, certains professionnels allant même jusqu'à évoquer la disparition pure et simple de la plupart des sociétés immobilières.

La situation actuelle: témoignages d'un banquier et d'un avocat

Qu'en est-il dans les faits, un an après l'extinction du régime permettant une liquidation à des conditions privilégiées des anciennes sociétés immobilières? Comme le dit Jos von Arx, responsable du département Immobilier et Construction à la Banque Cantonale de Genève, "la situation demeure encore troublée par les rumeurs alors que tout est désormais clair: bien maîtrisée, la société immobilière est une structure parfaitement adaptée à de nombreuses opérations". Maître Alexandre Faltin, de l'étude d'avocats fiscalistes Oberson, partage cette opinion: "Les sociétés immobilières continuent de présenter le même intérêt que par le passé et chaque situation doit faire l'objet d'un examen juridique, économique et fiscal complet".

Comment imaginer en effet que les multiples avantages que présentent les sociétés immobilières perdent soudainement leur intérêt au profit d'une détention en direct d'immeubles? Au plan fiscal, il est vrai que certains intervenants craignaient que l'administration ne resserre les modalités de

fonctionnement des sociétés immobilières et, en particulier, la rémunération des avances d'actionnaires ainsi que les conditions de détermination des loyers par les sociétés immobilières d'actionnaires locataires (SIAL). Pour Maître Faltin, de tels scénarios ne seraient pas envisageables car "les autorités fiscales ont déjà fait usage de leur marge de manœuvre et une augmentation de la valeur locative pour les SIAL devrait également toucher les particuliers propriétaires en nom de leurs biens".

La situation s'est donc apaisée même si des changements sont intervenus, changements qui sont toutefois loin de remettre en cause l'existence des sociétés immobilières. Ainsi, pour ce qui concerne le financement des opérations, une évolution est-elle à souligner par rapport au passé. En effet, depuis six ans, l'impôt sur la plus-value immobilière réalisée par une personne morale prime les hypothèques. En l'espèce, cela signifie par exemple qu'en cas de faillite d'une société immobilière et de sa liquidation, l'administration fiscale passera avant tous les créanciers pour prélever son dû. "Cette disposition, explique Jos von Arx, a entraîné une évolution du modèle de financement des sociétés immobilières par la Banque Cantonale de Genève. Depuis quelques années, le montant de l'impôt latent est incorporé au montant du financement demandé par un acquéreur car cela correspond à la réalité du risque pris". De ce fait, une société immobilière détenant des biens acquis il y a longtemps sera potentiellement plus difficile à financer qu'une société immobilière récemment constituée en vue de l'acquisition d'un bien car le montant des plus-values latentes pèsera sur le plan de financement.

L'avenir des sociétés immobilières est assuré

Au final donc, on doit considérer que l'avenir des sociétés immobilières est assuré. La plupart des professionnels comprennent désormais que leur existence demeure autant justifiée maintenant qu'avant 2003 et que la fin du régime de liquidation à des conditions favorables ne remet en aucun cas en cause l'intérêt que présente ce type de structures. Pour Maître Faltin, cela est parfaitement clair: "Il y a eu un effet psychologique qui a rendu les gens un peu craintifs face à ces structures mais cela est désormais du passé". <

François Olivier



Regroupement des agences de la Corraterie et de l'Île

Depuis décembre 2004, les agences de la Corraterie et de l'Île sont regroupées, pour former la nouvelle agence principale en l'Île. Celle-ci propose tous les services et prestations usuelles et se fait un plaisir de vous accueillir le samedi matin également, entre 08h00 et 12h30.

L'agence principale dispose de 4 caisses (dont 3 ouvertes en permanence), de 4 salons de réception, d'un bureau d'accueil et de 2 Bancomat en espace 24 heures (au lieu d'un précédemment).

En accord avec BNP Paribas, nouveau propriétaire de la Corraterie, l'espace 24 heures, équipé de 3 Bancomat, est maintenu. <



L'essentiel de la finance

Les fonds immobiliers, une manière idéale de diversifier ses investissements

Les fonds immobiliers: des valeurs défensives par excellence

Qu'est-ce qu'un fonds immobilier? Il s'agit d'un fonds de placement investissant dans l'immobilier. Selon l'ordonnance sur les fonds de placement du 19 octobre 1994, les fonds de placement immobilier sont autorisés à investir dans des immeubles locatifs, des immeubles commerciaux, des immeubles à vocation artisanale ou industrielle, des propriétés par étage, des terrains à bâtir, des immeubles en construction, des constructions en droit de superficie, des cédules hypothécaires et d'autres droits de gage immobilier.

Le fonds immobilier est une alternative aux placements traditionnels qui permet d'investir dans l'immobilier sans avoir les soucis de gestion et d'entretien d'un propriétaire. Il a pour caractéristiques d'offrir un meilleur rendement que les obligations et d'être moins risqué que les actions. Selon certains spécialistes, les fonds immobiliers devraient représenter entre 5% et 10% d'un portefeuille judicieusement diversifié. L'investisseur bénéficie non seulement du rendement dû aux loyers mais également d'une hausse de la valeur des immeubles. <

Les avantages du fonds immobilier

- Participation au marché immobilier avec un petit capital
- Disponibilité flexible du capital
- Performance stable et sûre

Protection des investisseurs: les organes de contrôle prévus par la loi

Afin de protéger les investisseurs, la Loi sur les fonds de placement prévoit un certain nombre d'organes de contrôle: la banque dépositaire s'assure que la Direction du fonds respecte la loi dans ses décisions de placement, le calcul de la valeur des parts et l'utilisation du résultat; la Commission Fédérale des Banques (CFB) garantit que la Société de Direction du fonds soit composée de professionnels qualifiés de l'immobilier, et qu'elle n'exerce qu'une activité patrimoniale; un collège d'experts qualifiés et indépendants, agréés par la CFB, détermine les valeurs d'achat et de vente de tous les immeubles du fonds et procède à l'évaluation de leur valeur vénale sur la base de visites régulières. <

Comprendre le fonctionnement d'un fonds immobilier: l'exemple de La Foncière, premier fonds immobilier de Suisse romande

La Foncière est un fonds de placement immobilier de droit suisse, créé à Lausanne en 1954 et dirigé par Investissements Fonciers SA (IFSA). Aujourd'hui, ce fonds de placement occupe, par sa taille, la première place en Suisse romande et la 5^e position à l'échelle nationale. La Foncière se concentre sur l'acquisition d'immeubles locatifs situés dans des villes de Suisse romande.

La répartition géographique de ses investissements est la suivante: Vaud (44,04%), Genève (38,55%), Valais (5,10%), Fribourg (4,21%), Neuchâtel (4,04%), Zurich (4,06%). La Foncière investit à hauteur de 84,55% dans le résidentiel et 15,45% dans le commercial. <



3 questions à Arnaud de Jamblinne, directeur général de La Foncière depuis 1997



Quels sont les avantages du fonds immobilier?

L'immobilier est plus simple qu'il n'y paraît. Ses qualités intrinsèques sont reconnues et le fonds immobilier permet d'avoir accès à toutes les vertus du placement immobilier sans avoir les inconvénients de l'immobilisation foncière. Ils apportent stabilité, rendement et diversification.

Quels sont les atouts de La Foncière?

Nous sommes présents sur le marché depuis 50 ans avec des résultats et une réussite constants. Nous ne sommes pas dispersés et nous nous appuyons sur une connaissance approfondie du marché local, ce qui nous permet de bien tirer notre épingle du jeu. Le but de La Foncière est de répondre aux attentes des investisseurs en matière de sécurité, performance, gestion professionnelle, contrôle et liquidité.

Quels sont vos objectifs et votre stratégie d'investissement pour les années à venir?

Nous souhaitons confirmer notre stratégie qui consiste à privilégier les acquisitions d'immeubles de logements situés en Suisse romande, dans des zones urbaines. Nous poursuivrons également notre politique de location et d'entretien veillant à pourvoir nos locataires en logements et locaux professionnels de qualité, tout en assurant des distributions aux porteurs de parts. <

Fonctionnement d'un fonds immobilier

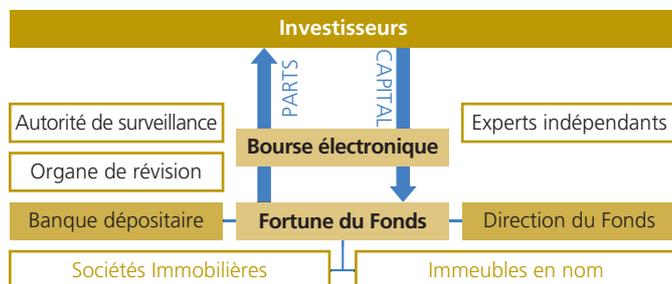
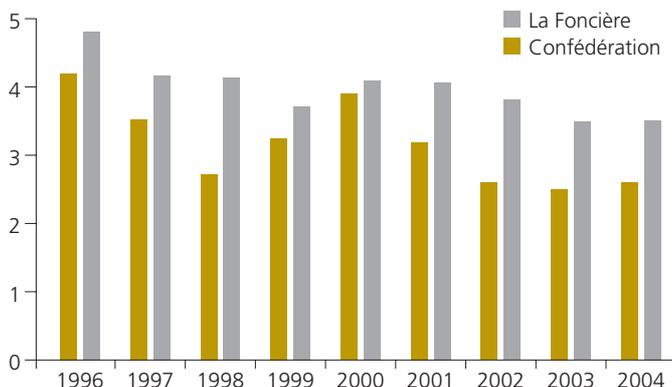


Tableau performance sur 10 ans

Au 31.12.2004	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
La Foncière (Source Lipper)	6,19%	44,65%	53,55%	164,17%
Indice Fonds immobiliers Rüd Blass & Cie	6,17%	29,59%	32,66%	93,05%

La performance du passé n'offre pas de garantie pour le futur.

Rendement comparé Confédération/La Foncière



INVESTISSEMENTS FONCIERS SA
 CP 896
 Chemin de la Joliette 2
 1001 Lausanne
 Tél: 021 613 11 88
 Fax: 021 613 11 89
 www.lafonciere.ch

Associations genevoises

La mission des Fondations Immobilières de Droit Public: répondre toujours mieux à la demande de logement social

Les Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP) regroupent 5 fondations (voir encadré) et s'occupent des habitations bon marché (HBM) dans le canton de Genève. Elles gèrent et entretiennent les HBM, s'occupent de la construction, de l'acquisition, de l'exploitation de cette catégorie de logements destinés aux personnes à revenu modeste.

Les FIDP regroupent 5 fondations qui gèrent le nombre de logements suivant:

Fondation HBM Camille Martin:	1'394	Les noms ont été donnés en hommage à des personnages de la vie politique genevoise impliqués d'une manière ou d'une autre dans la promotion du logement social. <
Fondation HBM Emma Kammacher:	1'241	
Fondation HBM Jean Dutoit:	1'112	
Fondation HBM Emile Dupont:	1'280	
Fondation FRKB (René et Kate Block):	126 (légèrement médicalisés)	



A Genève, seulement 25 appartements sur 1'000 sont des HBM. Qu'est ce qu'un HBM?

Un HBM est une habitation bon marché destinée aux personnes à revenu modeste. Son loyer est plus bas que le coût réel, grâce à l'octroi de subventions. Il n'y a aucune différence entre un HBM et un autre logement de standing moyen, si ce n'est son loyer sensiblement inférieur à prestations égales. Les HBM appartiennent à la collectivité publique. La grande distinction entre HBM et HLM réside dans la surveillance de l'Etat, 20 à 25 ans pour les HLM et permanente pour les HBM. <

rendez-vous avec votre banquier le samedi?



trois agences BCGE ouvertes le samedi matin de 8h15 à 12h00



Banque Cantonale de Genève

Horaires d'ouverture des agences BCGE dès le 1^{er} janvier 2005

10 agences sont ouvertes de manière continue entre 8h15 et 16h30, du lundi au vendredi: Carouge-Marché, Carouge-Rondeau, Eaux-Vives, Ile, Meyrin-Cité, Onex, Plainpalais, Servette-Wendt, Trois-Chêne et Vernier.

13 agences sont ouvertes de 8h15 à 12h45 et de 14h15 à 16h30, du lundi au vendredi: Champel, Florissant, Grand-Lancy, Lancy-Centre, Délices, Bernex, Grand-Saconnex, Versoix, Vésenaz, Plan-les-Ouates, Bellevue, Jonction et Pâquis.

Les agences ouvertes le samedi matin, de 8h15 à 12h00, sont Ile, Servette-Wendt et Trois-Chêne. Nos 67 Bancomat sont à votre disposition 24h sur 24. <

Le BCGE | Rainbow fund™ franchit le cap des CHF 100 millions

Pour la première fois de son histoire, le BCGE Rainbow Fund, lancé par la Banque en 1990, a franchi la barre des 100 millions de francs en fortune nette. Le BCGE Rainbow Fund offre deux profils de risque: équilibré pour le Diamant qui existe depuis 1990 et défensif pour le Saphir qui a été lancé en avril 2004 afin d'offrir à la clientèle des alternatives de placement dans un environnement de taux d'épargne bas. Le BCGE Rainbow Fund répond en particulier aux besoins d'une clientèle souhaitant investir CHF 50'000.- ou plus. <

Interview de MM. Michel Perizzolo, Directeur et Gérard Devaud, Président des FIDP

Combien gérez-vous de HBM dans le canton de Genève?

GD: Nous gérons 5'300 logements répartis dans 12 communes du Canton (Bardonnex, Bernex, Carouge, Chêne-Bourg, Genève, Lancy, Meyrin, Onex, Perly, Thônex, Vernier et Versoix). Nous avons mis sur le marché 254 logements en 2004 et 308 logements supplémentaires seront livrés durant l'année 2005.

La dernière promotion réalisée par la fondation HBM Emma Kammacher, Champ-Joly à Plan-les-Ouates, compte 113 appartements HBM ainsi que 88 logements à loyer libre réalisés par d'autres propriétaires, afin de satisfaire un critère primordial à nos yeux, celui de la mixité sociale. Il est également important de souligner que les HBM sont des constructions de qualité correspondant tout à fait aux standards en vigueur dans la construction.

Qu'en est-il du fonctionnement des Fondations?

MP: Chacune de nos 5 fondations est gérée par un conseil de 15 membres: 7 élus par le Grand conseil, 7 élus par le Conseil d'Etat et 1 représentant de la direction du logement de l'Etat de Genève. Parmi les 75 membres des 5 fondations immobilières de droit public, une vingtaine de compétences professionnelles différentes et complémentaires sont représentées. Chaque Fondation est composée de deux commissions: la commission "Logement" qui, comme son nom l'indique, attribue les logements et la commission "Construction", qui développe les nouveaux projets.

Pour les acquisitions ou les nouvelles constructions, les fonds proviennent à 80% d'emprunts hypothécaires contractés par les Fondations et à 20% de dotations de l'Etat (sous formes de cash ou de terrain). Pour la location, l'Etat fournit une aide complémentaire d'environ 30% en guise de subvention à l'exploitation.

Quels sont les objectifs et préoccupations des FIDP?

GD: Nous avons deux objectifs principaux: répondre à la très grande demande de logements HBM à Genève et promouvoir le logement social dans le respect de la loi et des données typologiques et architecturales.

Quant à nos préoccupations actuelles, ce sont principalement le manque de terrain, la gestion du parc immobilier (rénovation, modernisation) et notre mission sociale. Cette dernière consiste à tenter de gérer les éventuels problèmes générés par la multiplicité d'origines ethniques et de religions amenée à cohabiter. Nous devons également faire preuve d'une grande bienveillance à l'égard de nos locataires dont la situation financière est délicate. Le nombre de contentieux dus aux problèmes de non paiement des loyers a plus que doublé en une année, un phénomène révélateur de la précarisation d'un nombre grandissant de familles.

Quel message souhaiteriez-vous faire passer à la population genevoise?

MP: Nous souhaiterions être mieux connus de la population genevoise qui n'a pas besoin de HBM. Nous voudrions également expliquer que le logement social n'est pas synonyme de logement difficile. Le HBM est un logement légitime comme n'importe quel autre, qui n'est pas seulement destiné aux personnes en grandes difficultés, mais à tout citoyen résident à Genève qui en a besoin.

Le logement social fait partie du tissu économique genevois, il s'agit d'un marché important pour l'économie du canton avec un budget de l'ordre de 60 à 70 millions de francs par année pour la maintenance des bâtiments et la construction de nouveaux immeubles et 42 millions de francs de loyers par année. <

Secrétariat des Fondations
Immobilières de Droit Public / FIDP
Rue Gourgas 23 bis
Case postale 32
1205 Genève
Tél: 022 328 12 24
www.fidp.ch
Guichets ouverts de 8h00 à 12h00



Impressum

Editeur

Banque Cantonale de Genève

Coordination de la rédaction

Marie-Christine Lang (mcg@bcge.ch)

Adresse de la rédaction,

Service abonnement

Banque Cantonale de Genève
Communication
Quai de l'Île 17, CP 2251
1211 Genève 2
Tél. 022 809 34 03
dialogue@bcge.ch

Tirage

11'000 exemplaires

Création et réalisation graphique

The Magic Pencil SA

Photolitho

The Magic Pencil SA

Impression

ATAR Roto Presse SA

Copyright

Toute reproduction totale ou partielle des textes est soumise à autorisation de l'éditeur.

Photographies et illustrations

Musée d'art et d'histoire, BCGE, Philippe Schiller, Loris von Siebenthal, FIDP, La Foncière et Le Département des Finances du canton de Genève.

"Les opinions exprimées dans ce magazine ne reflètent pas expressément l'avis de l'éditeur."

"Les informations contenues dans ce document s'appuient sur des éléments dignes de foi; elles ne sauraient toutefois engager la responsabilité des sociétés membres de la Banque Cantonale de Genève."

BCGE | Simplissimmo™
 les prêts hypothécaires simples et avantageux pour bâtir vos rêves

Testez nos taux sur www.comparis.ch

022 317 27 27

je connais mon banquier **Banque Cantonale de Genève**
 personnelle par excellence

leasing BCGE
 dès 5,5%*

offre spéciale salon de l'auto

022 317 27 27

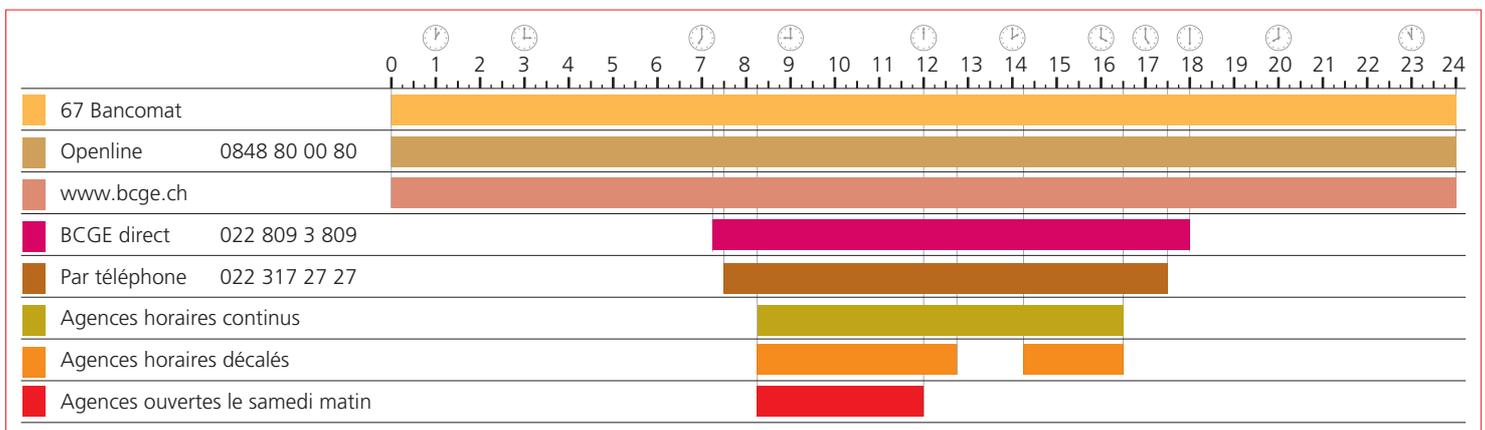
- **Avantageux:** pas de caution exigée
- **Souple:** libre choix du versement initial
- **Rapide:** réponse rapide en 24 heures

*Taux annuel effectif global valable du 3 mai au 30 avril 2005.
 Ce taux est applicable uniquement pour les nouvelles acquisitions d'automobile.

Financer leasing L216 d'une valeur d'un peu supérieure à CHF 20'000 TTC. Prix net CHF 17'000 TTC en 48 mensualités de CHF 406,70 TTC, sans 10'000 francs d'une valeur résiduelle de CHF 6'000 TTC, sans garantie obligatoire. Sous réserve de l'accord par la BCGE, Département Credit Personnel & Leasing, Genève. L'octroi d'un crédit est réservé d'habitude à la discrétion de la commission.

je connais mon banquier **Banque Cantonale de Genève**
 personnelle par excellence

Quand, comment et où nous contacter?



Bellevue	Route de Lausanne 329	022 809 74 00
Bernex	Route de Bernex 284	022 809 71 30
Carouge Marché	Rue Saint-Victor 39	022 809 71 00
Carouge Rondeau	Rue Ancienne 88	022 809 71 50
Champel	Avenue de Champel 45	022 809 70 80
Délices	Rue des Charmilles 1	022 809 77 50
Eaux-Vives	Rue Versonnex 13	022 809 78 00
Florissant	Route de Florissant 66	022 809 78 50
Grand-Lancy	Place du 1er août 1	022 809 72 00
Grand-Saconnex	Route de Fernex 169	022 809 76 20
Ile	Quai de l'Ile 17	022 317 28 28
Jonction	Boulevard St-Georges 2	022 809 77 30
Lancy-Centre	Route de Chancy 67	022 809 32 32
Meyrin-Cité	Rue De-Livron 19	022 809 76 60
Onex	Avenue du Gros-Chêne 14	022 809 72 60

Pâquis	Place de la Navigation 10	022 809 76 80
Plainpalais	Rue de Carouge 22	022 809 73 00
Plan-les-Ouates	Place des Aviateurs 5	022 809 72 20
Servette-Wendt	Avenue Wendt 54	022 809 74 50
Trois-Chêne	Rue de Genève 78	022 809 70 00
Vernier	Route de Vernier 219	022 809 77 00
Versoix	Route de Suisse 37	022 809 75 00
Vésenaz	Route de Thonon 45-47	022 809 70 60

Banque Cantonale de Genève